

27 Mar 2025 -17:47

Le ministre Quintin soutient les communes dans la lutte contre la criminalité déstabilisante.

Bruxelles, le 27 Mars 2025 : Le ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin et la Direction Evaluation de l'Intégrité pour les Pouvoirs publics (DEIPP) ont ouvert ce matin le workshop concernant l'opérationnalisation de la Loi sur l'approche administrative communale.



Renforcer les capacités des autorités locales

L'objectif principal de cette journée est de lancer le processus d'évaluation de la loi sur l'approche administrative prévu par l'accord de gouvernement. La DEIPP proposera une optimisation de la loi pour la fin de l'année.

Pour Bernard Quintin, ministre de l'Intérieur : « *les autorités locales doivent disposer des outils et de la confiance nécessaire pour agir efficacement contre la criminalité déstabilisante* »

Pour rappel, cette loi accorde des pouvoirs supplémentaires aux Bourgmestres pour lutter contre les activités criminelles déstabilisantes qui menacent le tissu socio-économique de nos villes et communes.

II
Les mesures administratives permettent de compléter le travail de la police, des services d'inspection et de la justice. Nous voulons donc donner aux autorités locales, qui connaissent mieux que quiconque les réalités propres à chaque commune, les outils et la confiance nécessaires pour lutter efficacement contre la criminalité organisée. Cela permettra de mieux protéger le tissu social, économique et politique de nos villes et villages. II

Bernard Quintin
Ministre de l'Intérieur

Qu'est-ce que la criminalité déstabilisante ?

Le terme "criminalité déstabilisante" est une notion plus large que la criminalité organisée. Il s'agit de formes de criminalité qui déstabilisent les fondements et l'intégrité de notre État de droit et de notre société en s'infiltrant dans divers secteurs économiques afin de camoufler des activités illégales.

Vous voulez en savoir plus sur cette loi et sur la lutte contre la criminalité organisée ? Consultez nos pages thématiques DEIPP sur notre site web : <https://www.besafe.be/fr/deipp>.

En outre, vous pouvez en savoir plus sur l'impact de la loi et l'implication des communes dans les magazines Besafe suivants.

- Besafe Magazine #63 : L'enquête d'intégrité dans la lutte contre la criminalité déstabilisante
- Besafe Magazine #62 : L'impact de l'approche administrative

SPF Intérieur - Direction générale Sécurité et Prévention
Rue du Commerce 96
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 33 24
<https://www.besafe.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Responsable de la communication (FR)
+32 473 85 07 34
komlan.toulassimensah@ibz.be

Magalie Smet
Responsable de la communication (NL)
+32 478 10 51 37
magalie.smet@ibz.be